Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) Compte rendu du COMITE NATIONAL du 15 mars 2022

1 Actualités du FIPHFP

Instruction pour **l'emploi accompagné** (rôle plateforme de coopération)

Réforme des **ESAT** (Établissements et services d'aide par le travail) : une charte des ESAT va être signée.

Mise en place du **baromètre emploi handicap** pour entreprises privées et publiques. Initiative qui vient du manifeste inclusif et qui a rassemblé tout le monde.

Le Centre hospitalier de Valenciennes a témoigné pour ce dispositif, le but est de faire connaitre les actions de l'entreprise. C'est un affichage pour l'emploi d'une personne en situation du handicap qui peut postuler sur la plateforme.

Circulaire sur les actions de **formation sur le secourisme** en santé mentale : la mise en œuvre risque de se heurter au manque de formateurs.

Le **renouvellement des membres** du FIPHFP aura lieu avec les élections professionnelles de décembre 2022.

2 Commission des finances

2.1 Rapport de la commission du 7 mars 2022

2.2 Election du/de la rapporteur(e) de la commission : déclaration de(s) candidature(s), échanges des membres et vote (Délibération n° 2022-03-01)

M. Quentin Hénaff est élu à l'unanimité.

2.3 Rapport d'activité et de gestion 2021 adopté à l'unanimité

Rappel des faits marquants : tour de France de l'apprentissage, Handipacte, webinaires, Duoday, formation des employeurs pour les aider à déclarer, réforme OETH (association « objectif emploi obligation des travailleurs handicapés).

Année très difficile, contrôles sur les ministères.

Contributions du FIP en hausse de 28% (plus de contributions que d'interventions cette année) :

- Fonction publique de l'Ètat (FPE) : 64 millions.
- Fonction publique hospitalière (FPH) : 41 millions.
- Fonction publique territoriale (FPT) : 33 millions.

Les interventions du FIP :

- Les aides plateformes : apprentissage, aménagement poste et prothèse auditives.
- Convention employeurs 129 conventions.
- Apprentissage : poste de dépense le plus important du FIP.

Partenariats avec l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées), Pôle emploi, la FHF (Fédération hospitalière de France), l'ANFH (Association nationale pour la formation du personnel hospitalier), etc...

Taux emploi direct 5.44% (en baisse en raison des départs en retraite de BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) dans la FPE, en particulier à l'Éducation nationale.

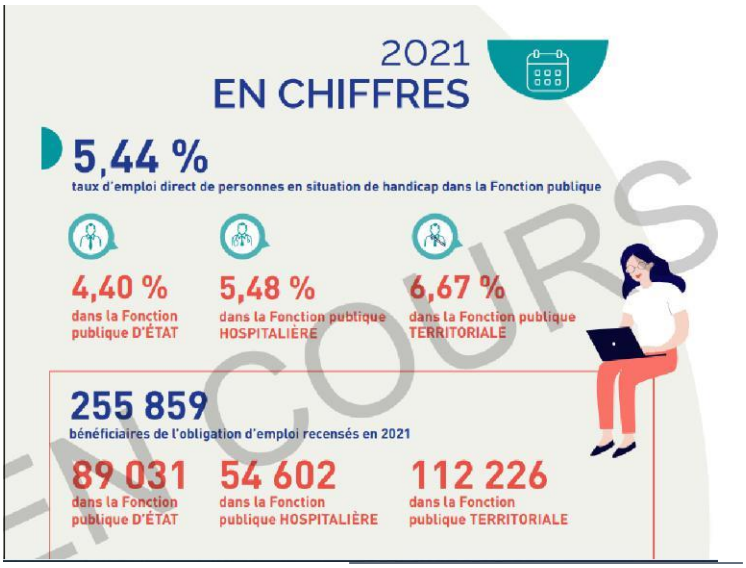

Intervention :

> Intervention CFDT sur la typologie BOE à compléter. En effet, pas de visibilité sur la typologie des emplois des personnels contractuels BOE. En 2021 les personnels contractuels représentent 10% des BOE. Le recrutement des contractuels est en augmentation et aucune visibilité aujourd'hui sur leur situation.
>
> 58% (des BOE sont en catégorie C, 13% en catégorie B, 19% en catégorie A), 66% (des BOE sont des femmes pourcentage corrélé avec des emplois en catégorie C).
>
> 33% des agents BOE sont âgé.e.s de 56 ans et plus.

Débat autour de l'apprentissage :

Le FIP a impulsé fortement la politique d'apprentissage. Les employeurs publics savent faire, recruter. Maintenant axer sur la sensibilisation, l'accueil, la formation et accompagnement sur toute la carrière.

Connecter la logique de l'apprentissage et du handicap.

Il existe une procédure exceptionnelle jusqu'en août 2025 qui permet de titulariser directement des apprentis.

L'État a prévu de sortir les apprentis du plafond d'emploi.

Rapport d'activité et de gestion 2021 adopté à l'unanimité

2.4 Présentation des comptes de l'exercice 2021 - rapport de l'agent comptable du FIPHFP - rapport des commissaires aux comptes - examen et approbation du compte financier 2021 (Délibération n° 2022-03-02)

Contributions en hausse du ministère Education Nationale et de l'intérieur (15 et 17 millions).

Budget en augmentation.

Adopté à l'unanimité

2.5 Adoption d'un cadre de programme exceptionnel : 4 axes

- Accessibilité numérique : logiciel, outils de compensation, d'aide à l'accessibilité etc.
- Parcours professionnel et offre de formation (coaching cadres).
- Handicap invisible (accompagnement tout au long de la vie pour agents non reconnus MDPH) et le syndrome post traumatique.
- Accompagner le télétravail et le Coworking.

Intérêt de ces axes et réflexion pour les pérenniser.

2.6 Présentation, discussion et projet de délibération portant approbation de l'examen du budget rectificatif n°1 pour 2022 (Délibération n° 2022-03-03)

Le comité National vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 10 Emplois Temps Plein Travaillés
- 152 272 751 € d'autorisations d'engagement (AE) dont :
  - 1 187 960 € de personnel.
  - 15 186 329 € de fonctionnement.
  - 135 898 462 € d'intervention :
- 139 351 683 € de crédits de paiement (CP) dont :
  - 1 187 960 € de personnel.
  - 14 895 045 € de fonctionnement.
  - 123 268 678 € d'intervention.
- 143 250 000 € de prévisions de recettes.
- 3 898 317 € de résultat budgétaire.

Adopté à l'unanimité

❸ Commission du partenariat et de la communication

3.1 Rapport de la commission du 3 février 2022

Lancement du Baromètre Emploi Handicap. Porté par le Secrétariat d'État aux Personnes handicapées, le Manifeste Inclusion, l'Agefiph et le FIPHFP, une période de tests est en cours avec plusieurs employeurs (la FHF, le Ministère de l'Ecologie, l'Institut des jeunes sourds, le CH de Valenciennes et la Mairie de Nice).

Lancement officiel le 10 mars.

Discussion autour des problématiques du conventionnement avec l'Agefiph et des dépassements en fin de convention sans que le FIPHFP en ait connaissance et la question de l'augmentation importante des frais de gestion (écart de 112 000 €).

> Intervention de la CFDT en demandant des explications car il est incompréhensible dans le cadre d'une convention cadre contingentée de dépasser le budget sans avenant (puisque le coût correspond à un travail effectué) (+ 1,8M) et de ne pas informer le partenaire conventionnel.
>
> Quid du suivi de la convention ?/ quid de la présence des rapporteurs des commissions concernées dans le copil ?
>
> Comment expliquer cette augmentation des frais de gestion ?
>
> Le comité de pilotage se réunit deux fois par an.
>
> Le souci est que les dossiers réglés ne sont rentrés qu'en fin d'année.

3.2 Présentation, discussion et projet de délibération portant approbation du renouvellement du partenariat Agefiph (Délibération n° 2022-03-04)

Financement pour un montant de 20 583 147 € recouvrant un budget de 19 783 147 € pour les actions et un budget de 800 000 € pour les Frais de gestion **(adopté 14 pour / 4 abstentions**).

3.3 Présentation, discussion et projet de délibération portant approbation du renouvellement du partenariat FIPHFP/Agefiph/Pôle emploi (Délibération n° 2022-03-05)

Financement pour un montant de 17 821 083 €, sous réserve de la disponibilité des fonds, les actions menées par Pôle Emploi dans le cadre de son programme, conformément au projet visé de convention financière tripartite entre l'Agefiph, le FIPHFP et Pôle Emploi (année 2022).

Adopté à l'unanimité

3.4 Présentation, discussion et projet de délibération portant approbation du renouvellement du partenariat avec la FHF (Délibération n° 2022-03-06) Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

Financement pour un montant de 1 500 000 € recouvrant un budget national de 30 000 € et un budget régional de 1 470 000 € les actions menées par la Fédération Hospitalière de France dans le cadre de son programme.

Adopté à l'unanimité

❹ Commission des interventions

4.1 Rapport de la commission du 3 février 2022

4.2 Présentation, discussion et projet de délibération portant approbation du renouvellement de la convention CNRS (Délibération n° 2022-03-07)

Financement pour un montant de 3 000 000 €, sous réserve de la disponibilité des fonds, les actions menées par le CNRS dans le cadre de son programme

Adopté à l'unanimité

4.3 Présentation, discussion et projet de délibération portant approbation du renouvellement de la convention avec Pôle emploi (Délibération n° 2022-03-08)

Financement pour un montant de 2 702 486 €, sous réserve de la disponibilité des fonds, les actions menées par Pôle Emploi dans le cadre de son programme.

Adoption à l'unanimité

❺ Commission accessibilité numérique

5.1 Rapport de la commission du 2 février 2022 5.2 Election du/de la rapporteur(e) de la commission : déclaration de(s) candidature(s), échanges des membres et vote (Délibération n° 2022-03-09)

M. Bruno Besançon (CFTC) est élu à l'unanimité.

❻ Commission évaluation

6.1 Rapport de la commission du 2 février 2022

Evaluation sur l'apprentissage financé par le FIPHFP et l'Agefiph élaboré à la demande du FIPHFP afin de mettre en avant, dans les travaux évaluatifs, les constats, les enjeux et les pistes d'actions qui impactent plus particulièrement le secteur public.

6.2 Présentation des travaux relatifs à la publication des résultats des conventions avec les employeurs publics

56 bilans de conventions avec des employeurs publics ont été analysés afin d'effectuer une synthèse tant sur l'atteinte des objectifs fixés par l'employeur dans le cadre de son plan d'actions que sur les 18 indicateurs prévus par la délibération du Comité national du 31 05 2017.

- Une politique de conventionnement des employeurs publics satisfaisante sur le volet recrutement.
- Un travail est à réaliser sur des indicateurs/ un meilleur ciblage des sujets que l'on veut suivre.
- Un travail est à faire sur la détermination du niveau d'identification des données à publier en open data.

6.3 Groupe de travail Handicap Invisible : restitution des travaux et présentation du guide

- Edition d'un guide pour les personnes encadrant ou accompagnant des personnes en situation de handicap invisible (à publier après incorporation d'éléments de la circulaire définissant le rôle des référents handicap).